

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.21PR
concernant**

- **le nouveau concept de transports publics pour l'agglomération yverdonnoise à l'horizon 2020 ;**
- **une demande de crédit d'investissement de Frs. 1'490'000.- pour la réalisation des infrastructures nécessaires à la mise en place du concept TP 2010-2011 simultanément à l'entrée en vigueur de Mobilis ;**
- **l'augmentation de la participation communale à l'exploitation par la société Travys SA du réseau de bus urbains à hauteur de Frs. 1'400'000.- par année, dès 2011 ;**
- **l'adoption de mesures compensatoires à l'augmentation des tarifs suite à l'introduction de la communauté tarifaire Mobilis ;**
- **la réponse à la motion du Conseiller Roland Favre du 7 avril 2005.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 2 juin 2010. Elle était composée de Mesdames Laurence Balet et Gloria Capt, remplaçant Jean-Luc Raymondaz, et de Messieurs Pascal Blum, Jérôme Wulliamoz, Pierre Dessemontet, Alain Willommet, remplaçant Jean-Louis Vial, ainsi que de la soussignée, désignée rapporteuse de la Commission. Madame Aude Briand était excusée et Madame Chantal Guibert absente.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Daniel von Siebenthal, de M. Markus Baertschi, chef de service (Urbat), de M. Luc Tomasetti, urbaniste (Urbat), et de M. Reymond, directeur de l'entreprise Travys. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Généralités

La réalisation de ce premier préavis concernant la mise en œuvre concrète des mesures AggloY a été accélérée par la mise en place au niveau cantonal du projet Mobilis. L'augmentation du tarif des transports engendrée par ce projet est l'occasion d'améliorer les prestations dans ce domaine. Il s'agit du premier grand saut dans l'amélioration des transports.

Au contraire de ce qui a été fait à Lausanne, où la première mesure prise a été de restreindre fortement le trafic automobile, par la limitation et le renchérissement du stationnement, le projet yverdonnois prévoit de commencer par améliorer l'offre des transports publics pour favoriser le transfert modal. **L'idée n'est pas d'interdire le trafic automobile en ville mais de donner envie à la population de prendre le bus**, tout en maîtrisant l'augmentation de trafic liée à celle de la démographie. Cet effort concernant les transports publics s'accompagnera d'une limitation de la durée du stationnement en ville pour éviter le trafic des pendulaires. La Municipalité a choisi une option relativement peu contraignante concernant le stationnement. Le Canton aurait en effet souhaité une politique beaucoup plus restrictive. La majorité de la commission loue particulièrement cette approche coordonnée des transports publics et du trafic automobile.

Réseau

Le réseau actuel date des années nonante. Une refonte partielle a eu lieu en 2005 avec le passage d'une cadence de 30 à 20 minutes sur certaines lignes, ce qui a eu pour effet d'augmenter d'environ 20% le nombre d'usagers.

Les mesures qui seront mises en place en 2011 représenteront une augmentation de trafic d'un tiers sur la semaine et de deux tiers sur le week-end. Le soir, il y aura une cadence de 30 minutes sur toutes les lignes.

L'impact de ces nouvelles mesures sur les recettes est difficile à estimer, étant donné que ces dernières seront regroupées dans un paquet commun au niveau cantonal et redistribuées. De plus, le système Mobilis n'est pas encore complètement établi. Vu le nombre d'inconnues, Travys a donc estimé qu'il fallait rester prudent dans un premier temps, dans l'idée de continuer le développement des infrastructures si le résultat est concluant. Selon la loi cantonale, les communes qui bénéficieront de ce réseau optimisé doivent contribuer proportionnellement au nombre d'habitants desservis et au nombre de kilomètres parcourus.

Le choix des nouveaux véhicules s'est porté sur des véhicules de série, utilisés en grand nombre en Europe donc moins chers. Ils absorbent l'affluence des heures de pointe et nécessitent l'engagement d'un nombre inférieur de chauffeurs, par rapport à des bus plus petits.

La fluidité du trafic des bus et du trafic en général ne devrait pas être entravée par le développement des zones 30 km/h. Par ailleurs, plus les différents usagers de la route circulent à une vitesse semblable, plus leur sécurité est améliorée.

Tarifs et mesures compensatoires

Les tarifs et les types d'abonnements sont fixés par Mobilis. L'abonnement CFF demi-tarif donne droit à des tarifs réduits. Il existe des abonnements mensuels et annuels Junior (30% de réduction) et Senior. L'offre est étoffée avec des abonnements hebdomadaires et des cartes journalières.

Les mesures compensatoires sont destinées aux abonnements Senior et sont étalées sur 3 ans. A une question de la commission demandant si ces mesures pourraient être prolongées ou augmentées, M. le Syndic rappelle que la commune fait déjà un gros effort pour cette catégorie de population au niveau des aides complémentaires communales (environ 1 million de francs chaque année).

L'octroi de la subvention devrait se faire sous la forme d'un bon à retirer à un guichet de la commune. Les abonnements Senior ne seraient délivrés qu'à un seul kiosque de la ville. Travys facturerait à la commune les bons récoltés par le kiosquier. A priori, les revenus des personnes ne devraient pas être pris en compte, étant donné que la vérification de ceux-ci est complexe à gérer.

Les écoliers bénéficient depuis plusieurs années de deux mesures communales : la motion Cotting (gratuité des abonnements pour les enfants, de la 1^{ère} enfantine à la 5^e primaire comprise, dont les parents ont un revenu imposable inférieur à Frs. 60'000.-) et la gratuité des abonnements pour les enfants qui habitent à plus de 2,5 km de leur école.

Vœu de la commission

La commission estime que les mesures compensatoires sont très importantes. Elle souhaite que la Municipalité reste très attentive à l'impact de l'augmentation des tarifs sur l'achat des abonnements Senior et à son évolution, quitte à prolonger et à modifier les mesures compensatoires, si nécessaire.

Conclusions

La commission est convaincue que l'amélioration des transports publics est une étape essentielle dans la mise en œuvre des mesures AggloY. Elle vous recommande donc, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les articles 1 à 5 du préavis, tels que présentés.

Yverdon-les-Bains, le 11 juin 2010.

Pour la commission

Martine Frey Taillard